



Dans la continuité des politiques d'austérité européennes et gouvernementales, **la lettre de mission de Mme Lebranchu, balisant les commandes de différents rapports, veut s'attaquer directement à nos statuts et à nos rémunérations : remise en cause des catégories A, B, C, développement de la mobilité imposée et interministérielle, des postes à profil, instauration d'une nouvelle prime au mérite (IFEEP) généralisable en 2015 et englobant l'ensemble de notre régime indemnitaire « remis à plat » (avec par exemple remise en cause des statuts particuliers et des ZUS)..**

La ministre va jusqu'à remettre en cause la pertinence même des modes de recrutement par concours nationaux au sien de la Fonction Publique d'Etat. De toute évidence il faut faire barrage à ces projets régressifs.

2564 suppressions d'emplois pour notre ministère en 2014, 1988 pour la DGFIP (30 000 depuis 2002) : le massacre continue !

Sériées sur les cadres C pendant de nombreuses années, ces suppressions touchent aujourd'hui l'ensemble des catégories même si les cadres C restent les plus touchés.

Afin de poursuivre ces économies d'échelle, la démarche stratégique est le nouveau « *Dada* » de notre administration afin de casser la structuration même de la DGFIP, diminuant toujours plus notre réseau de proximité, en reculant d'avantage dans la réalisation des missions quitte à externaliser et à privatiser.

Le projet est clair : transformer notre administration prioritairement en prestataire de service au bénéfice des entreprises (avec par exemple la mise en place des tiers de confiance dans le prolongement des rescrits, ou de postes dédiés en SIE).

La dématérialisation généralisée est présentée comme la solution « *bénie* » aux suppressions d'emplois. Mais elle génère de nouvelles tâches et ne peut être ni la solution, ni la justification de cette saignée.

La démotivation, la perte de repères et la souffrance au travail ne cessent de se développer. L'Administration veut adapter nos règles de gestion à cette pénurie d'emplois en mettant en place un plan d'évaluation régulier de ces règles (délais de séjour, cartographie des résidences d'affectations nationales), un profilage des postes, etc...

Mais les agents ne sont pas dupes et les mobilisations sous forme de rassemblement au pieds de sites, de pétitions, de lettres ouvertes, de blocages de l'accueil, d'audiences collectives auprès de la direction se multiplient. Les agents ont bien raison de ne pas baisser la tête !

Ce qui peut être gagné localement est bien légitime et appelle à la convergence des luttes.

Alors réussissons la tenue des Etats Généraux nationaux organisés le 04 décembre à la Bourse du Travail de Paris par la CGT, Solidaires, FO et CFDT à la DGFIP, et gagnons le rapport de force au quotidien dans la perspective d'une mobilisation nationale massive à la DGFIP, toutes et tous ensemble !

CGT FINANCES PUBLIQUES PARIS

6 rue St Hyacinthe 75001 Paris

cgt.drfin75@dgfip.finances.gouv.fr

<http://www.cgtdgfip75.org>



Retraites, emplois, salaires

On ne veut pas en rester là

**Rejoignez-nous !
Syndiquez-vous !**

Logement IDF : la galère continue

Dans un précédent article, nous avons mis en lumière les difficultés d'obtention de logement social géré par l'ALPAF (Association du Logement des Personnels des Finances) pour les agents IDF arrivés au 01/09/2012. En effet, de nombreux agents en foyer ont dû attendre juillet voire août 2013 pour avoir une proposition de logement. L'agent, arrivé à la limite de la période autorisée en foyer, ne pouvait se permettre de le refuser, l'ALPAF étant en pénurie de logement, même s'il ne correspondait pas à ses vœux géographiques. Par ailleurs, comme certains logements devaient subir des travaux avant emménagement, des agents ont été obligés de se loger par eux-mêmes entre la sortie du foyer et leur entrée dans le nouvel appartement.

Certains agents ont versé jusqu'à 300 € de frais car les propositions de l'ALPAF émanaient des agences de location.

La CGT rappelle que le parc social doit couvrir l'ensemble des besoins et les logements doivent être attribués en priorité aux bas salaires. Comment un agent stagiaire, touchant le SMIC, peut-il se loger lorsque les loyers parisiens avoisinent les 800€ pour un studio de 15m² ?

A compter du 1/09/2013, les nouveaux agents bénéficiant d'un logement en foyer ont pris connaissance d'un courrier de l'ALPAF affiché dans les halls les informant qu'elle n'avait pas l'obligation de leur trouver un logement social durant leur délai de séjour, limité à 12 mois : à eux de chercher une solution. Certains agents n'ont même pas eu la chance d'avoir une place en foyer.

Pour les agents ayant déjà un logement social, les

problèmes ne sont pas pour autant terminés.

En effet, la plupart des bailleurs ont signé une convention avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat). Avantagée pour le bailleur, elle procure également une protection accrue du locataire. Le conventionnement s'applique aux nouveaux baux, mais aussi sous certaines conditions aux contrats en cours.

Elle permet de pratiquer des loyers modérés. A l'expiration de la convention, le bailleur peut choisir de prolonger ou non la convention. Dans le premier cas, les locataires continuent de bénéficier d'un loyer modéré. Dans le second cas, le bailleur doit avertir en lettre recommandée, le locataire 6 mois avant l'échéance de la convention. Un nouveau loyer serait proposé par le bailleur. Ainsi certains collègues pourraient voir leur loyer augmenter.



La CGT dénonce cette situation inacceptable et rappelle à la DGFIP son engagement d'un plan de réservation de 10 000 logements sociaux pour ses personnels dont l'objectif doit être atteint au plus tard fin 2013 !

En Ile-de-France et notamment à Paris, contrairement à nos salaires, les loyers ont explosé rendant quasiment impossible l'accès à un logement décent pour les agents stagiaires ou pour les collègues dont le bailleur n'est plus conventionné.

La CGT FINANCES PUBLIQUES demande un état des lieux du logement social en IDF ainsi qu'un véritable suivi des demandes (délai d'obtention, attribution par grade, respect des vœux exprimés) et exige un plan d'envergure de construction de logements sociaux.

Statistiques : la grande illusion

Ah l'automne, les feuilles tombent tout comme les réorganisations de service.

Les suppressions d'emplois obligent les services à se réorganiser sans cesse. Ainsi, certains SIE en ont connu 3 en moins de 18 mois ! Les missions sont modifiées, les répartitions, le nombre de dossiers par agent ou par secteur aussi... Ces multiples modifications entraînent lassitude, démotivation et usure chez les collègues.

La DG et les directions locales souhaitent avoir de bonnes statistiques quitte à mettre la pression sur les agents pour les obtenir. A près tout "*peu importe les moyens seul l'affichage compte*" !

Par exemple, en matière de gestion au sein d'un SIE, deux indicateurs retiennent l'attention.

L'un concerne le civisme fiscal et mesure le nombre de défaillants de moins de 6 mois en matière de TVA. L'objectif est d'atteindre le minimum de défaillants non traités par structure. Et comment arriver à ce résultat? En demandant aux agents de multiplier les prises en charges néantes fictives.

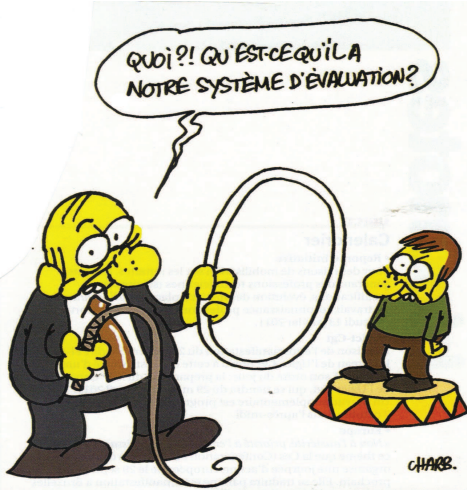
L'autre indicateur concerne les défaillants "résultat". La méthode est similaire en multipliant l'utilisation de la case "mise en demeure sans suite" pour répondre aux statistiques.

Quid du réel civisme fiscal ?

La course aux statistiques, imposée aux services, dévoie les missions de service public. Les statistiques ne doivent pas servir d'alibi aux politiques de suppressions d'emploi, de restructuration, ... de la DGFIP ni faire croire que tout va bien dans les services.

Entretien professionnel : copie à revoir

Les élu-es CGT ont défendu les agent-es lors des CAPL de révision de cette 1ère campagne d'entretien professionnel. La majorité des collègues ont obtenu des modifications partielles voire totales sur les comptes rendus d'évaluation et/ou des réductions d'ancienneté. L'agenda mis en oeuvre a été particulièrement chaotique obligeant à faire appel durant la période estivale.



La création de l'autorité hiérarchique (plus de 30 sur Paris) a provoqué : alourdissement du calendrier, inégalité de traitement des dossiers, des rejets non motivés laconique... La CGT s'est prononcée contre ce système d'évaluation qui remet en cause les droits et garanties des agents en matière de recours.

La majorité des dossiers fait transparaître un réel mal être au travail causé par : réorganisations incessantes, polyvalence accrue, pression des statistiques...

Aggravée par les faits de harcèlement provenant de certains chefs de service, cette situation conduit à une dégradation des conditions de travail de l'ensemble des agents, en particulier, à une stigmatisation et une atteinte à la santé de plusieurs collègues fragilisés.

La CGT Finances Publiques exige que les moyens humains et matériels soient donnés à notre administration. C'est l'une des données essentielles pour que les agents puissent travailler sereinement, dans de bonnes conditions.

Elle réitère son attachement à une véritable reconnaissance de la valeur professionnelle des agent-es qui doit se faire au travers d'une notation basée sur des critères objectifs, reflétant la qualité du service public rendu et du travail réalisé.

Les compte-rendus des CAPL sont en ligne sur notre site: www.cgt dgfip75.org

Quand la DGFIP s'affranchit des procédures

Dans un contexte de restrictions budgétaires, le respect des procédures est un obstacle. A cet égard, l'affranchissement est jugé comme un coût financier trop important pour la DGFIP. Une note du 16/09/2013 précise qu'il convient, en matière de contrôle sur pièces des dossiers, particulier ou entreprise, de ne plus adresser les propositions de rectifications (2120) et les réponses aux observations du contribuable (3926) en recommandé, LRAR, comme l'exige la procédure mais en courrier simple ou par courriel pour les dossiers dits à "faible enjeu" fixés pour Paris à 5000€ en droits.

Outre qu'on peut s'interroger sur la notion de faible enjeu eu égard par ailleurs à l'économie réalisée, **c'est tout de même un comble qu'il soit demandé aux agents de ne pas respecter la procédure au risque de voir, en cas de contestation, celle-ci tomber, non sur le fond, mais sur la forme.**

Il est d'ailleurs préconisé dans le cas où, à

réception des avis d'imposition le contribuable déclare ne pas avoir reçu la 2120, de la renvoyer en LRAR... Ce qui sous-entend, avec l'envoi de la deuxième 2120, de refaire la procédure : drôle d'économie qui en plus rajoute un surcroît de travail ! Quid des réclamations ultérieures lorsque la prescription sera atteinte ?

En tout état de cause, de telles mesures ne peuvent qu'engendrer incompréhension et démotivation pour les personnels qui doivent déjà subir une surcharge de travail due aux suppressions de postes. Mais soyons rassurés car « *d'autres mesures techniques et/ou juridiques sont en cours d'expertise pour donner à ces échanges une valeur probante équivalente à des envois en recommandé avec AR* ». En attendant, les agents gèrent...

Une fois de plus, la DGFIP qui se targue de vouloir lutter contre la fraude fiscale ne se donne pas les moyens humains et budgétaires de ses ambitions bien au contraire.

Les enfants oublié-es du Paradis

Mardi 1er octobre , la Cité Paradis (CDFP - Centre des Finances Publiques- Paris 10) a connu un incident qui aurait pu avoir des conséquences tragiques pour tous les agents du site.

Vers 11H, dans un immeuble contigu au CDFP, une fuite de gaz s'est déclarée, nécessitant l'intervention des pompiers. Ceux ci, constatant le risque pour les immeubles voisins, ont décidé de faire complètement évacuer les personnes s'y trouvant. A 12h05, **le public présent à l'accueil de notre immeuble a été évacué. Le public... mais pas les agents!**

Ce n'est qu'à 12h40 que sera donné l'ordre de quitter le site, après que la police ait découvert, par hasard, que l'immeuble était toujours occupé...

Cette demi-heure de retard aurait pu être catastrophique pour tous les agents présents sur le site.

Sur cet incident concernant la sécurité des agents de Cité Paradis, la CGT est intervenue en CHS-CT pour indiquer qu'il aurait fallu une évacuation de tout le site (contribuables et agents) par déclenchement de l'alarme.

Concernant l'évacuation du site en 2 temps, la DRFIP a répondu en substance: « *Ce sont les pompiers et la police qui ont pris la décision* » et sur le non-déclenchement de l'alarme-incendie sonore pour faire évacuer le site : « *Les pompiers ont décidé ainsi pour ne pas paniquer les agents* ».

La direction cherche à minorer les faits et à fuir ses responsabilités.

La gestion de cet incident a manqué de transparence de coordination et d'efficacité.

La CGT rappelle à la direction son obligation de veiller à la sécurité des agent-es.

60 agents du 13ème réclament des emplois et de meilleures conditions de travail

Le 24 septembre, des agents du 13ème arrondissement , accompagnés de la CGT, Solidaires et FO ont interpellé en audience la direction. En raison des suppressions d'emplois et de l'augmentation des charges de travail liée à l'expansion immobilière du 13ème, leurs conditions de travail ne cessent de se dégrader : «on n'en peut plus ! ». ils ont obtenu notamment pour le SIP Maison Blanche l'affectation de 3 agents de l'équipe de renfort , et 1 EDRA cadre C en octobre ainsi que des études sur l'accueil et les charges de travail. Ces réponses partielles sont bien en deçà des revendications des agents et posent le problème de l'emploi attribué pour chaque service parisien.

La lutte continue !

Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse

Histoire de changer un peu, le 17è Reims a subi en octobre une nouvelle inondation. Au 2ème étage (refait à neuf depuis moins d'un an) et dans les archives ça pataugeait tellement que les collègues du recouvrement de Batignolles ont été délocalisés en salle de réunion qui s'est transformée pour l'occasion en une salle de change comme dans les films : agents les uns sur les autres à 2 par table placé en cercle. Heureusement ils n'avaient pas toutes leurs lignes téléphoniques. Ça ne doit pas être facile de recouvrer dans ses conditions !! La fin des travaux sur certains étages ne préservent hélas pas les collègues d'une nouvelle détérioration de leur condition de travail.

COMMISSION DE SUIVI DES PERSONNES EN DIFFICULTE

Vous rencontrez des difficultés dans le cadre de votre travail : évaluation négative de votre travail par votre hiérarchie, situation d'échec, stress, harcèlement, etc...ne restez pas isolé(e) les correspondants CGT situés sur votre site de travail peuvent vous venir en aide, vous avez également la possibilité de contacter la commission CGT de suivi des personnes en difficulté :

Valérie BODREAU (20ème arrdt)	tél 06 60 55 04 03
Nadia DJIAB (19ème arrdt)	tél 06 32 26 35 20
Ludovic FERIAU (18 ème arrdt)	tél 01 44 72 27 94
Michaël INGADASSAMY (9ème arrdt)	tél 06 59 74 78 10
Xavier LEBON (14ème arrdt)	tél 06 14 56 48 51
Béatrice TOMASSINI (3ème arrdt)	tél 01 44 59 59 56
Laurent VOGLER (11ème arrdt)	tél 06 74 37 22 41